Lundi 8 décembre à 14 h

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES

ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

(M. le Ministre MAGNETTE)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Pierre-Yves JEHOLET sur les dysfonctionnements dans la transmission des ordres du jour et des notifications du Conseil des ministres

Pierre-Yves JEHOLET sur la vente de bâtiments de la représentation Wallonie-Bruxelles

Olivier MAROY sur la gestion des eaux pluviales en agglomération

Jean-Luc CRUCKE sur la rencontre des Ministres-Présidents wallon et flamand

Pierre-Yves JEHOLET sur les dysfonctionnements dans la transmission des ordres du jour ainsi que des notifications du Conseil des Ministres

La transparence dans la communication et l'information correcte des membres de l'Assemblée législative constitue une vertu cardinale de votre Exécutif si j'en crois la déclaration de politique régionale.

Dès lors, il est surprenant que nous ne recevions pas les ordres du jour complétés par les points « divers » ou à tout le moins les notifications y relatives.

C'est ainsi que le point ayant trait à l'arrêté du Gouvernement wallon concernant les tarifs des TEC du 13 novembre 2014 ne nous a pas été transmis. Seule la lecture du moniteur nous a permis de disposer d'information concernant ce point.

Par ailleurs, nous n'avons pas reçu, non plus, la notification relative au schéma régional de développement commercial pourtant inscrite à l'ordre du jour du Conseil des ministres wallons de ce jeudi 27 novembre.

Pourquoi ce manque de transparence ?

Pouvez-vous rétablir la transparence dans la communication du Gouvernement wallon et veiller à ce que l'information parvienne aux membres de l'assemblée législative dans les délais requis ?

Pierre-Yves Jeholet sur la vente de bâtiments de la représentation Wallonie-Bruxelles

Wallonie-Bruxelles International est l'agence Wallonne chargée de la politique internationale pour la Wallonie, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour la COCOF. Ses missions s'opèrent notamment par le biais de 17 délégations à l'étranger.

Dans un objectif d'économies budgétaires WBI envisage de vendre certains de ses bâtiments. Ainsi, la vente du siège de Paris est envisagée et on apprend qu'une étude vient aussi d'être lancée pour la vente du siège de la représentation Wallonie-Bruxelles à Québec.

Pouvez-vous nous donner plus de précisions concernant ces deux procédures de vente ? Où en sont-elles ? Un délai est-il déjà fixé pour la vente de ces bâtiments ?

D'autres sièges sont-ils également envisagés dans le cadre de ces coupes budgétaires ?

Quelles seront les conséquences liées à la vente de ces sièges ? WBI envisage-t-il tout de même de poursuivre ses activités au sein de ces pays, et de quelle manière ?

Olivier Maroy sur la gestion des eaux pluviales en agglomération.

Les Contrats de Rivières Senne et Dyle-Gette ont décidé de mettre en place une dynamique au sein du Brabant wallon. Ils ont invité toutes une série d'experts et de spécialistes. Citons notamment Christian Piel du bureau Composante Urbaine (Paris) qui présentera 60 projets de gestion des eaux de pluie dans l'espace public en milieu urbain mais également le concours de l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW).

L'événement aura lieu le mardi 9 décembre. En tant que responsable du plan PLUIE, aurez-vous un relais lors de cet événement ? Vous avez précisé au sujet du plan PLUIE que la phase de réflexion participative avec les autorités locales, les acteurs de l'eau et les différentes associations citoyennes est aujourd'hui terminée. Vous avez également terminé la phase de présélection des actions et que les projets sont donc en phase de rédaction.

Le suivi de ce plan est assuré par le Groupe transversal « inondations » (GTI) qui réunit les services du SPW concerné ainsi que les services techniques provinciaux, Aquawal, la SPGE et des experts universitaires. Vous annonciez recevoir les conclusions du groupe transversal inondation pour fin octobre. Est-ce le cas ? Vous avez annoncé que les plans seront soumis à l'approbation du Gouvernement à la fin du premier trimestre de 2015.

Monsieur le Ministre, vous avez précisé que ce plan se diviserait en 4 districts hydrographiques, vous n'avez bien sûr pas pu rentrer dans les détails mais j'ai l'impression que la réflexion se fait surtout au niveau des cours d'eau. Le plan se penchera-t-il sur la question de la mise en place des projets urbanistiques ? Y aura-t-il concrètement des mesures qui toucheront de près ou de loin aux règles urbanistiques de la région Wallonne ? Par exemple sur les permis de construire ? Y-a-t-il des risques de rétroactivités ou de corrections par rapport à des permis déjà octroyés qui ne correspondraient pas aux mesures qui seront préconisées ?

Jean-Luc Crucke, sur "La rencontre des Ministres-Présidents wallon et flamand"

Le 01 décembre dernier, les Ministre-Presidents de Flandre et de Wallonie se rencontraient, au château de La Hulpe, afin de faire le point sur la collaboration entre les deux entités.

La traversée de Halle aux heures de pointe, le canal Seine-Nord, la répartition de la Belgique au sein des institutions internationales et d'autres sujets encore semblent avoir été abordés.

Le Ministre peut-il faire le point sur cette rencontre et évoquer les dossiers analysés ?

Comment décrire le climat des entretiens et quelles sont les perspectives de travail ? Quelles furent les décisions prises ?

Cette concertation s'inscrit-elle dans une méthodologie cadrée, appelée à se répéter ou est-elle limitée à l'opportunité d'une initiative ? Des procès-verbaux sont-ils rédigés et peuvent-ils être communiqués, sous forme de notification, au Parlement ?